



1. Le retour sur investissement (ROI)

- **1 € investi = 2,20 € de retour financier** : Selon l'AISS (Association Internationale de la Sécurité Sociale), les actions de prévention ciblées génèrent un ratio coût/bénéfice moyen de **2,2** (gain de productivité, baisse des perturbations de production, réduction de l'absentéisme).
- **Jusqu'à 13 € de bénéfice net** pour 1 € investi dans les actions de prévention ciblées sur les risques psychosociaux (RPS) et la santé mentale (selon l'EU-OSHA).
- **Ratio OPPBTP** : Dans le secteur de la construction, le gain économique moyen calculé par l'OPPBTP s'élève à **2,19 €** pour chaque euro investi dans la prévention.

2. La baisse mesurée de la sinistralité

- **-50 % à -70 % de fréquence des accidents** : Les entreprises ayant structuré leur démarche de prévention et fait auditer leur système de management de la sécurité (type démarche MASE ou ISO 45001) affichent un taux de fréquence d'accidents du travail réduit de plus de moitié par rapport à la moyenne de leur secteur.
- **71 % à 73 %** des entreprises engagées dans un processus régulier de diagnostic et de certification constatent une réduction directe et mesurable de la fréquence et de la gravité de leurs accidents.

3. L'impact sur la masse salariale et la surcotation

- **Jusqu'à 25 % de réduction du taux de cotisation AT/MP** : Un audit permettant de maîtriser sa sinistralité et de corriger les anomalies d'imputation sur le compte employeur ouvre droit aux barèmes préférentiels ou aux ristournes de la CARSAT/CNAM.
- **Coûts indirects** : Le coût réel d'un accident du travail est estimé à **3 à 5 fois son coût direct** (frais médicaux). Il englobe le temps de gestion administrative, le remplacement en urgence, la détérioration de matériel, les retards de livraison et la perte de savoir-faire.

4. L'absentéisme et le climat social

- **1 € investi = 2,20 € de retour financier** : Selon l'AISS (Association Internationale de la Sécurité Sociale), les actions de prévention ciblées génèrent un ratio coût/bénéfice moyen de **2,2** (gain de productivité, baisse des perturbations de production, réduction de l'absentéisme).
- **Jusqu'à 13 € de bénéfice net** pour 1 € investi dans les actions de prévention ciblées sur les risques psychosociaux (RPS) et la santé mentale (selon l'EU-OSHA).
- **Ratio OPPBTP** : Dans le secteur de la construction, le gain économique moyen calculé par l'OPPBTP s'élève à **2,19 €** pour chaque euro investi dans la prévention.



2. La baisse mesurée de la sinistralité

- **-50 % à -70 % de fréquence des accidents :** Les entreprises ayant structuré leur démarche de prévention et fait auditer leur système de management de la sécurité (type démarche MASE ou ISO 45001) affichent un taux de fréquence d'accidents du travail réduit de plus de moitié par rapport à la moyenne de leur secteur.
- **71 % à 73 % des entreprises engagées dans un processus régulier de diagnostic et de certification** constatent une réduction directe et mesurable de la fréquence et de la gravité de leurs accidents.

3. L'impact sur la masse salariale et la surcotation

- **Jusqu'à 25 % de réduction du taux de cotisation AT/MP :** Un audit permettant de maîtriser sa sinistralité et de corriger les anomalies d'imputation sur le compte employeur ouvre droit aux barèmes préférentiels ou aux ristournes de la CARSAT/CNAM.
- **Coûts indirects :** Le coût réel d'un accident du travail est estimé à 3 à 5 fois son coût direct (frais médicaux). Il englobe le temps de gestion administrative, le remplacement en urgence, la détérioration de matériel, les retards de livraison et la perte de savoir-faire.

4. L'absentéisme et le climat social

- **Un taux d'absentéisme moyen de 5 % à 7 %** représente un surcoût équivalent à 8 % à 12 % de la masse salariale globale.
- **L'audit permet d'identifier si cet absentéisme est lié à des facteurs d'ergonomie, de Pénibilité ou de RPS, sur lesquels les actions correctives ont le plus fort impact d'amortissement.**
- **Un taux d'absentéisme moyen de 5 % à 7 %** représente un surcoût équivalent à 8 % à 12 % de la masse salariale globale.
- **L'audit permet d'identifier si cet absentéisme est lié à des facteurs d'ergonomie, de Pénibilité ou de RPS, sur lesquels les actions correctives ont le plus fort impact d'amortissement.**